

Ville de Genève

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 19, 20 ET 23 NOVEMBRE 2002

PA-22ii

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de 14 de ses membres,

arrête:

Article unique. – Le Conseil municipal demande le regroupement en un même lieu de travail du personnel du Secrétariat du Conseil municipal.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Fatina Eberlé

Le Président :

Alain Comte